#### AVIS DES SOCIETES

# **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### Placements de Tunisie SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 7 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH (FINOR).

# Bilan arrêté au 31 Décembre 2020

# **ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Déce	embre
	<del>-</del>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières	3	9 262 574	9 262 574
Total des actifs immobilisés	- -	9 262 574	9 262 574
Total des actifs non courants	- -	9 262 574	9 262 574
ACTIFS COURANTS			
Placements et autres actifs financiers		10 123 370	7 848 834
Moins : provisions		(526 031)	(511 043)
	4 _	9 597 339	7 337 791
Autres actifs courants	5	154 463	135 948
Liquidités et équivalents de liquidités	6	14 354	12 334
Total des actifs courants	- -	9 766 156	7 486 073
TOTAL DES ACTIFS	-	19 028 730	16 748 647

# Bilan arrêté au 31 Décembre 2020

# **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre		
		<u>2020</u>	<u>2019</u>	
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		10 000 000	10 000 000	
Réserves		2 713 591	2 713 591	
Résultats reportés		1 749 794	1 121 793	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 463 385	13 835 384	
Résultat net de la période		4 488 178	2 828 001	
Total capitaux propres avant affectation	7	18 951 563	16 663 385	
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	8	77 167	85 262	
Total des passifs courants		77 167	85 262	
Total des passifs		77 167	85 262	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		19 028 730	16 748 647	

# Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Déce	embre
		2020	<u>2019</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres - droit de propriété	9	4 689 357	2 947 927
Revenus des placements	10	143 118	339 217
Reprises sur provisions	4	180 783	3 535
Total des produits d'exploitation	-	5 013 258	3 290 679
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges d'exploitation	11	319 366	217 262
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	195 771	238 495
Total des charges d'exploitation	- -	515 137	455 757
Résultat des activités ordinaires (avant impôt)	-	4 498 121	2 834 922
Impôt sur les sociétés	13	(9 643)	(6 621)
Contribution sociale de solidarité	13	(300)	(300)
Résultat des activités ordinaires (après impôt)	- -	4 488 178	2 828 001
Résultat de la période	- =	4 488 178	2 828 001

# Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2020

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	31 Déc	embre
		<u>2020</u>	<u>2019</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	2 454 058	5 375 728
Dividendes et intérêts encaissés	15	4 765 692	3 014 172
Encaissements provenant des placements (CD)	4	14 000 000	-
Total des encaissements d'exploitation		21 219 750	8 389 900
Décaissements pour achats de titres	14	5 213 985	3 986 501
Distributions de dividendes	16	2 199 940	2 199 941
Décaissements provenant des placements (CD)	4	13 500 000	2 000 000
Jetons de présence	17	24 000	14 400
Autres décaissements		279 805	186 963
Total des décaissements d'exploitation		21 217 730	8 387 805
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		2 020	2 095
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(4)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT			(4)
Variation de trésorerie		2 020	2 091
Trésorerie au début de l'exercice		12 334	10 243
Trésorerie à la clôture de la période		14 354	12 334

# Note 1: PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

#### Note 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

# 2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

#### 2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres côtés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

#### 2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

#### 2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

#### Note 3: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, à la clôture de l'exercice à D : 9.262.574, contre le même solde à l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable 2020	Valeur comptable 2019
• ASTREE	496 428	13,387	6 645 469	6 645 469
• COTUSAL	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	35 328	27,667	956 182	956 182
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100
• AIR LIQUIDE DA 1/30	17	2,941	50	50
Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169
<u>Total</u>			9 262 574	9 262 574

# Note 4: PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 9.597.339, contre D : 7.337.791 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable 2020	Valeur comptable 2019
• SICAV- RENDEMENT	51 468	105,040	5 406 200	2 775 184
Certificat de dépôt			1 500 000	2 000 000
• ARTES	91 000	7,176	653 038	653 038
• MONOPRIX	80 000	7,659	612 682	612 682
• SFBT	27 000	16,309	440 332	440 332
CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521	302 001
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864
• ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781	171 781
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533
• ONE TECH HOLDING	20 000	6,500	130 000	130 000
• UIB	10 000	12,153	121 530	121 530
• SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776	79 776
Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629	27 629
Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000
• SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720
Société TFT	1	100,000	100	100
<u>Total brut</u>			10 123 370	7 848 834
Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(526 031)	(511 043)
<u>Total net</u>			9 597 339	7 337 791

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2019		<u>7 337 791</u>
<u>Achats</u>		<u>18 713 985</u>
* SICAV RENDEMENT * CARTHAGE CEMENT * CD	5 070 465 143 520 13 500 000	
<u>Ventes</u>		(16 507 396)
* SICAV RENDEMENT * CD	(2 507 396) (14 000 000)	
Plus-value latente sur titres SICAV Rendement		<u>67 947</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(195 771)</u>
Reprises sur provisions		<u>180 783</u>
Solde au 31/12/2020	_	9 597 339

(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titres	Solde au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2020
• SITEX	55 934	4 787		60 721
• SACEM	1 720	-	-	1 720
Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	212 143	66 703	-	278 846
• MONOPRIX	-	124 281	-	124 281
CARTHAGE CEMENT	191 508	-	141 045	50 463
• SFBT	39 738	-	39 738	-
<u>Total provisions</u>	511 043	195 771	180 783	526 031

# Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 154.463, contre D : 135.948, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

		2020	2019
• Etat, excédent d'impôt à reporter	(voir note 13)	154 463	135 948
Compte d'attente		272	272
<u>Total</u>		154 735	136 220
Provision sur compte d'attente		(272)	(272)
<u>Total</u>		154 463	135 948

#### Note 6: <u>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde de D : 14.354, contre D : 12.334, à l'issue de l'exercice précédent. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

#### Note 7: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2020	2019
Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission		340 000	340 000
Autres réserves		1 373 591	1 373 591
Résultats reportés		1 749 794	1 121 793
<u>Total</u>		14 463 385	13 835 384
Résultat net de l'exercice	(1)	4 488 178	2 828 001
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	18 951 563	16 663 385
Nombre d'actions	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1)/(2)		4,488	2,828

<sup>(</sup>A) Au 31 Décembre 2020, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité

<sup>(</sup>B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

<sup>(</sup>C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres

# **TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réservelégale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2018	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	778 078	2 543 715	16 035 384
Affectations approuvées par l'AGO du 19 Mars 2019					2 543 715	(2 543 715)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018					(2 200 000)		(2 200 000)
Résultat net de l'exercice 2019						2 828 001	2 828 001
Solde au 31 décembre 2019	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 121 793	2 828 001	16 663 385
Affectations approuvées par l'AGO du 11 Juin 2020					2 828 001	(2 828 001)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2019					(2 200 000)		(2 200 000)
Résultat net de l'exercice 2020						4 488 178	4 488 178
Solde au 31 décembre 2020	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 749 794	4 488 178	18 951 563

# Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élève à la clôture de l'exercice à D : 77.167, contre D : 85.262, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	2020	2019
• Etat, retenues à la source	16 907	4 566
• Etat, TCL à payer	9 559	38
Actionnaires dividendes à payer	770	710
Contribution Sociale de Solidarité	300	300
Charges à payer	33 289	39 290
Produits constatés d'avance	16 342	40 357
<u>Total</u>	77 167	85 262

# Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2020 à D : 4.689.357

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes 2020	Dividendes 2019
• ASTREE	496 428	6,000	2 978 568	893 570
• SICAV - RENDEMENT	29 038	5,154	149 662	146 542
• AIR LIQUIDE	32 527	-	-	146 371
• COTUSAL	13 924	106,000	1 475 944	1 587 336
• ARTES	91 000	0,287	26 117	48 230
• UBCI	-	-	-	33 306
• SPDIT SICAF	47 985	0,600	28 791	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	-	-	22 550
• SFBT	27 000	0,650	17 550	14 040
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,250	4 125	9 570
• UIB	10 000	-	-	7 000
• ONE TECH HOLDING	20 000	0,250	5 000	6 600
POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,300	3 600	4 020
<u>Total</u>		<del>-</del>	4 689 357	2 947 927

# Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comme suit:

<u>Titres</u>	Plus ou moins values 2020	Plus ou moins values 2019
Plus values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	3 838	24 181
Moins values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(57 176)	(68 587)
Plus values réalisées sur titres UBCI	-	308 580
<u>Sous-Total</u>	( 53 338)	264 174
• Plus values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT	<u>67 947</u>	<u>45 067</u>
<u>Total</u>	14 609	309 241
Intérêts des certificats de dépôt	128 509	29 976
Total revenus des placements	143 118	339 217

## Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 319.366, contre D : 217.262, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit : Il se détaille comme suit :

	31 Décembre	
	2020	2019
• Location	10 549	10 047
Services extérieurs, marché financier	9 449	9 861
- CMF 1 000		
- STICODEVAM 6 069		
- BVMT 2 380		
Rémunérations d'intemédiaires & honoraires	16 072	16 082
Publicité, publications, relations publiques	4 658	4 205
• Frais de garde	73 875	67 163
Jetons de présence	24 000	24 000
• Dons	100 000	-
• Impôts & taxes	10 404	7 061
Frais de gestion Banque de Tunisie	70 327	66 980
• Frais de courtage	-	10 832
Pénalités de retard	32	-
Autres charges	-	1 031
<u>Total</u>	319 366	217 262

2020

31 Décembre

2019

IS à reporter

# Note 12 : <u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS</u>

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	( cf. note 4)	195 771	238 495
<u>Total</u>		195 771	238 495
Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE D	E SOLIDARITE		
L'impôt sur les sociétés est calculé conformément à la législation en vigue	ur de la manière suivante :		
		2020	2019
Résultat comptable avant impôt		<u>4 498 121</u>	2 834 922
<u>Réintégrations</u>			
* Provisions pour dépréciation des titres		195 771	238 495
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des c	ividendes	57 176	68 587
* Pénalités de retard		32	-
<u>Déductions</u>			
* Reprise sur provisions pour titres		(180 783)	(3 535)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'é	exercice en cours	(67 947)	(45 067)
* Plus-values sur cessions des titres cotés		-	(308 580)
Résultat fiscal avant déduction des dividendes		<u>4 502 370</u>	<u>2 784 822</u>
* Dividendes des actions		(4 502 370)	(2 784 822)
Résultat imposable		<u> </u>	<u>:</u>
Impôt sur les Sociétés		<u>9 643</u>	<u>6 621</u>
Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-6 portant loi de finances de l'année 2018	6 du 17 Décembre 2017	<u>300</u>	<u>300</u>
A imputer			
* Excèdent d'impôt antérieur		(135 948)	(128 502)
* Retenues à la source		(28 158)	(14 067)

<u>135 948</u>

<u>154 463</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES	

Les encaissements pour	opérations sur	titres s'analysen	t comme suit :
------------------------	----------------	-------------------	----------------

* Placements courants	2 507 396
-----------------------	-----------

Moins-values réalisées sur cessions de titres	(57 176)
Plus values réalisées sur cessions de titres	3 838

#### **Encaissements** 2 454 058

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes 5 213 985

> \* Placements courants 5 213 985

> > Décaissements 5 213 985

#### Note 15 : <u>DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES</u>

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

Encaissements	4 765 692
- Retenues à la source / CD (35%)	(21 954)
- Retenues à la source / CD (20%)	(6 205)
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2020	16 342
- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2019	(40 357)
Intérêts des certificats de dépôt	128 509
- Revenus des titres-droits de propriété	4 689 357

# Note 16: DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

Décaissements	2 199 940
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2020	(770)
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2019	710
- Décision de distribution de dividendes( AGO du 11 Juin 2020)	2 200 000

## Note 17: JETONS DE PRESENCE

- Retenues à la source / JP (20%)

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

Valeur brute des jetons de présence	30 000
- Charges à payer 2020	(3 000)
01 2 0000	(0.000)
- Charges à payer 2019	9 000
- Charges jetons de présence 2020	24 000

- Retenues à la source / JP (20%)	(6 000)
Jetons de présence nets	24 000

Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers de L'exercice Clos le 31 Décembre 2020



# PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

#### I- Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D: 19.028.730, un bénéfice net de D: 4.488.178 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D: 14.354.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Evaluation du portefeuille titres

#### Question clé d'audit

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2020, de D : 9.262.574 et D : 10.123.370 (cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

#### Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature.et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

#### Exhaustivité des revenus de dividendes

#### Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 94% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de D : 4.689.357 (cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »).

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

#### **Diligences accomplies**

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2020.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

## Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

# II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

# Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

# Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 10 Mars 2021

**FINOR** 

Walid BEN SALAH

Societe d'Expertise Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis

Tél: (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes au Titre de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2020



# PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2020, s'élèvent à D : 80.876.

# Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 15 juin 2020 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radhouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2020, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 10 Mars 2021

**FINOR** 

Walid BEN SALAH

Société d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre

International City Center - Tour des Bureaux Centre Urbain Nord de Tunis Tél: (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405